

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ecole élémentaire de Saint-Hippolyte

HORAIRES - ENTRÉES ET SORTIES

La classe a lieu le lundi matin, le mardi, le mercredi matin, le jeudi, et le vendredi.

L'école est ouverte le matin à 8h25 et l'après-midi à 13h45.

Les cours ont lieu de 8h35 à 12h00 et de 13h55 à 16h25.

HORAIRES DES APC : Les élèves peuvent bénéficier chaque semaine d'**activités pédagogiques complémentaires** qui sont organisées par groupes restreints d'élèves après la classe de **16h25 à 17h15 ou de 16h25 à 17h25.**

| Elèves | Professionnels | Parents |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">•Les enfants ne doivent pas arriver à l'école avant l'heure d'ouverture des portes.•Ne pas courir, ne pas bousculer.•En arrivant à l'école, les élèves doivent ranger correctement leur cartable par classe dans les couloirs.•En cas d'intempérie, les élèves doivent s'abriter sous le préau. | <ul style="list-style-type: none">•Entrées:•Un adulte est présent à chaque entrée de 8h25 à 8h35 et de 13h45 à 13h55. Il ferme la porte à la fin de l'accueil.•Durant les dispositions du protocole, une partie des élèves est accueillie dans la cour (CP-CE1 et CM2), tandis que l'autre partie est accueillie dans la salle Vonnin et dans la classe.•Chaque enseignant accompagne ses élèves jusqu'à la porte de l'école lors de la sortie. | <ul style="list-style-type: none">•Il est demandé aux parents de veiller au respect des horaires d'entrée et de sortie de l'école.•Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans la cour. En cas de problème urgent, il est possible d'en parler avec l'enseignante qui se trouve à l'entrée de l'école.•Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. |

ASSURANCE

Chaque famille devra s'assurer que son enfant est suffisamment couvert, en particulier pour les activités extrascolaires ainsi que pour les accidents qui pourraient arriver sans responsable particulier (exemple: l'enfant tombe seul dans la cour de l'école et casse ses lunettes).

Les enseignantes proposeront en début d'année, une assurance répondant aux exigences de la vie scolaire.

Une attestation d'assurance couvrant l'année scolaire sera demandée aux parents chaque début d'année. (Les parents doivent s'assurer que l'attestation concerne bien l'année scolaire complète et non uniquement l'année civile).

FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

| Elèves | Professionnels | Parents |
|---|--|--|
| <p>Les élèves doivent toujours avoir leur cahier de liaison dans le cartable.</p> <p>- Ils doivent le montrer à l'enseignante lorsque leurs parents ont écrit un mot ou rempli un billet d'absence.</p> <p>Ils doivent le faire signer par les parents lorsque la maîtresse ou la directrice a donné une information à transmettre ou a écrit un mot.</p> | <p>Les absences des élèves sont mentionnées dans un registre d'appel.</p> <p>- Dès la 1^{ère} absence non justifiée d'un élève, l'enseignant ou la directrice prend contact avec les personnes responsables afin de les inviter à faire connaître sans délai le motif de l'absence.</p> <p>-Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins 4 demi-journées complètes dans une période d'un mois, la directrice réunit les membres concernés de la communauté éducative afin d'établir un dialogue avec les personnes responsables de l'élève et rétablir l'assiduité de l'élève.</p> <p>- Parallèlement la directrice transmet le dossier de l'élève à l'IA-DASEN.</p> | <p>Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une information écrite à l'enseignant.</p> <p>Les absences non prévisibles doivent être portées à la connaissance des enseignants le plus tôt possible,</p> <p>- en prévenant le matin même avant 10h (par téléphone, par SMS ou en confiant un mot à un autre élève),</p> <p>- en justifiant le motif de cette absence le jour du retour de l'élève en classe par un écrit. (Des coupons prévus à cet effet sont agrafés dans le cahier de liaison)</p> <p>Un écrit sera également demandé si, pour des raisons médicales ou familiales graves, un élève doit quitter l'école avant l'heure normale de sortie. Un adulte désigné par le responsable légal de l'enfant (et mentionné sur le justificatif) doit venir le chercher à l'école. En aucun cas un élève ne sera autorisé à quitter l'école seul ou avec une personne mineure.</p> |

VIE DE L'ÉCOLE – SURVEILLANCE - COMPORTEMENT

| Elèves | Professionnels | Parents |
|--|--|---|
| <p>Les élèves doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> -s'impliquer sérieusement dans leur travail. -utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. - se déplacer dans le calme et en rang . - tenir compte des remarques des adultes. -Agir dans le respect et la non violence à l'égard de tous. - être chaussés et vêtus de manière décente, adaptée à la météo et à l'emploi du temps de la journée en cas d'activité sportive. <p>L'introduction à l'école d'objets dangereux est prohibée.</p> <p>Les sucettes, les bonbons et chewing-gums sont interdits. (Exception faite pour les bonbons en cas d'anniversaire).</p> <p>Les élèves peuvent être autorisés à boire après la récréation, ils peuvent remplir leur gourde ou leur gobelet avec l'autorisation de la maîtresse.</p> | <p>La surveillance des élèves est continue ; elle s'exerce chaque jour à l'école pendant les périodes d'accueil, au cours des activités d'enseignement, des récréations et durant les mouvements de sortie après la classe</p> <p>L'enseignante</p> <ul style="list-style-type: none"> - informe les élèves de l'existence du règlement intérieur et le rappelle régulièrement tout en lui donnant du sens (les règles permettent à chacun de grandir dans le respect de soi et des autres). - établit avec les élèves un règlement de classe - veille au respect des consignes de calme et de silence dans les couloirs. | <p>Chaque enfant doit être présenté en bonne santé et dans un état de parfaite propreté corporelle et vestimentaire.</p> <p>Les cheveux feront l'objet de soins répétés et attentifs pour éviter la prolifération des poux.</p> <p>Les bijoux, les objets de valeur, l'argent, les téléphones portables sont interdits. L'école et les enseignants ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Si des bijoux peuvent présenter un danger (arrachement), ils sont interdits.</p> <p>Les règles de vie en groupe sont confortées par les parents d'élèves qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - engagent leur enfant à respecter le règlement et les personnes à l'école. - encouragent leur enfant à améliorer son comportement. |

RENCONTRES AVEC LES PARENTS

Il est impératif de prendre un rendez-vous en dehors du temps scolaire.

Un entretien imprévu sur le pas de la porte devant parents et enfants n'est souhaitable ni positif.

DÉPLACEMENTS

| Elèves | Professionnels | Parents |
|--|--|--|
| <p>Tous les déplacements à l'intérieur de l'école se font en marchant, dans le calme et le silence. Il est interdit de sauter dans les escaliers.</p> <p>Les élèves qui sont pris en charge après la classe par le personnel non enseignant (accompagnatrices de bus, animateurs du périscolaire), doivent se ranger rapidement devant l'école en fonction de leur destination (bus ou périscolaire).</p> <p>Une attitude correcte et respectueuse est exigée durant les déplacements entre l'école et l'arrêt de bus, mais également dans le bus durant les trajets scolaires.</p> <p>En cas d'indiscipline ou d'attitude irrespectueuse, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion du bus ou du périscolaire, pourront être prises.</p> | <p>Rappeler autant que nécessaire la consigne : « on se déplace dans le calme et le silence ».</p> <p>Veiller au respect des règles de calme et de sécurité lors des entrées et des sorties de classe, lors des descentes et montées d'escalier, de manière à éviter dérangements, incidents et accidents. Pour cela, faire un arrêt intermédiaire dans les escaliers pour les classes du 2^{ème} étage.</p> | <p>Les rappels au respect des règles et des adultes, relayés dans les familles, sont une aide supplémentaire pour la sécurité des élèves lors des déplacements et pour la vie collective en général.</p> |

RÉCRÉATIONS

Récréations de 25 mn le matin : De 10h15 à 10h45 pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2
De 10h30 à 11h00 pour les classes de CP-CE1 et CM2

| Elèves | Professionnels | Parents |
|---|---|---------|
| <p>Passer obligatoirement aux toilettes en descendant de classe.</p> <p>Ne pas entrer dans les locaux pendant le temps de cour sans la permission de l'adulte.</p> <p>Il est interdit de monter dans les classes pendant la récréation sans l'autorisation de la maîtresse.</p> <p>Mettre les papiers du goûter dans la poubelle.</p> <p>Il est interdit de lancer des projectiles. (cailloux, billes...)</p> <p>Respecter le matériel et les jeux.</p> <p>Jouer sans se faire mal.</p> <p>Dès la fin de la récréation, venir se ranger et attendre la maîtresse dans le calme.</p> | <p>La surveillance est assurée par les deux enseignantes de service.</p> <p>L'acceptation des jeux à la mode est laissée à l'appréciation des enseignants lorsque ceux-ci risquent d'entraîner des disputes, des coups, ou quand l'appât du gain l'emporte sur le plaisir du jeu.</p> | |

PUNITIONS- RÉPARATIONS

| Elèves | Professionnels | Parents |
|---|---|--|
| <p>-Connaitre les règles de l'école.</p> <p>-Etre capable d'admettre ses torts, et si besoin, de faire des excuses et accepter la punition.</p> | <p>Rappeler les règles et sanctionner les transgressions individuelles. Donner si possible des sanctions réparatrices, c'est-à-dire en lien avec le comportement problématique.</p> <p>Demander à l'élève de faire réparation et de chercher comment compenser les conséquences de son erreur. Permettre à l'enfant de prendre conscience du dommage causé et d'assumer la responsabilité du préjudice.</p> <p>Par mesure de protection, une élève pourra être momentanément déplacé dans une autre classe.</p> | <p>Les livres égarés ou détériorés seront remplacés à l'identique par les parents ou facturés forfaitairement.</p> |